EN DIRECT DE CHOISY

Janvier 2016 - N° 59

Site internet : <u>www.choisy-en-brie.fr</u> e-mail : <u>mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr</u>

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h

5, route de la Ferté Gaucher



LE MOT DU MAIRE

La fin d'année pour les élus communaux, intercommunaux, locaux et riverains, est confuse. Cela a été évoqué lors du précédent numéro.

La loi sur la nouvelle organisation territoriale, après avoir impacté nombre de régions, nous concerne très directement, au travers de la future communauté de communes tournée vers Rebais ou/et Coulommiers appelée à nous diriger.

Bien qu'au moment où ce bulletin sera distribué les élus auront fixé leur choix (avant le 31/12/2015), en fonction de leur vision de l'intérêt de chacune des collectivités auxquelles ils appartiennent, et pour d'aucuns la protection de leur pré carré, les futures limites de territoire ne seront pas encore connues. En effet, la Commission Départementale (CDCI) aura jusqu'au 30 mars 2016 pour donner son avis et le Préfet jusqu'au mois de juin pour trancher et entériner la nouvelle carte. La mise en place sera effective au 1er janvier 2017.

Malgré le flou du futur paysage, des décisions parfois partisanes sont prises à la hâte au cœur des différentes instances avec l'espoir que ce qui aura été acté sera pris en compte. Des rêves! Des projets faramineux (miroirs aux alouettes) sont proposés pour effacer l'abandon d'autres plus réalistes.

Certains syndicats intercommunaux, aujourd'hui assis sur plusieurs communautés de communes, sont appelés à disparaître, en fonction du futur hypothétique découpage territorial, avec la nécessité de se positionner sur le maintien et les moyens des services (ordures ménagères/transports/eau/assainissement/ etc ...) à court ou moyen terme.

Le résultat de toutes ces évolutions conduira inévitablement à récréer des équilibres et à une gymnastique financière délicate.

Sur ces bonnes paroles, avec plein d'espoir pour notre commune, je souhaite à tous mes bons vœux pour le passage à l'année 2016.

Votre Maire: Alain Beaufort

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- Les élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015. Pour Choisy, il y a eu, au 2ème tour, 937 inscrits, 545 votants, 522 exprimés, 3 blancs et 20 nuls. Le résultat : Valérie Pécresse 231 voix, Wallerand de Saint Just 206 voix et 85 voix pour Claude Bartolone.
- P.L.U: voir article ci-après.
- **Décorations de Noël**: Merci à Chantal et Patrick, Annie, Nicolas, Daniel et Albert qui ont aidé bénévolement Liliane à décorer le village ainsi que les employés municipaux et les donateurs des sapins.
- La TNT passe à la haute définition le 5 avril 2016 (voir article ci-après).
- Concours départemental des villes et villages fleuris : la remise des prix organisée par le Conseil Départemental a eu lieu le 7 novembre à 15 h à Ozoir-la-Ferrière. Pour notre commune, les récompenses seront données lors de la cérémonie des vœux du maire.
- La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 9 janvier 2016 à 18 h à la salle polyvalente.
- La distribution des colis s'est effectuée les 15, 16 et 17 décembre 2015. 50 colis doubles pour les couples, 68 colis simples pour les personnes seules et 5 colis pour les personnes en maison de retraite ont pu ainsi être offerts aux intéressés âgés de 70 ans et plus.
- La fête foraine prendra place maintenant une fois par an en septembre (voir article ci-après).
- La borne pour 2 véhicules électriques a été livrée et sera mise en service prochainement sur la place de l'Église. Des informations complémentaires sur l'utilisation (carte d'abonnement, ...) seront données ultérieurement.
- *Madame Sophie MALLET*, psychomotricienne, s'est installée à Choisy, depuis septembre 2015, au 42ter Grande Rue. Sur rendez-vous au 06 48 72 23 88.

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

- David PAQUIER, le 29 septembre 2015
- Charline GUILLET SALLENAVE, le 21 octobre 2015
- Leandro SIMON, le 26 octobre 2015
- Hugo MOUSSEAUX, le 27 octobre 2015

Ils nous ont quittés

• Eugène PIRON, le 5 décembre 2015

LE CALENDRIER

Voir en annexe le calendrier de l'année.

LES TRAVAUX

- Remplacement des canalisations d'eau en mauvais état (Grande Rue, de la route de Beton à la route de Chartronges) et suppression des canalisations en plomb. Ces travaux se termineront courant janvier incluant la réfection de la voirie et des trottoirs.
- Première tranche de reprise de concessions dans l'ancien cimetière, ce qui va libérer des emplacements.
- Rebouchage des nids de poule.
- Aménagement de 2 passages piétons pour handicapés angle Place de la Payenne et route de La Ferté Gaucher et intersection route de Coulommiers et rue des Anciens Fossés.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ART FLORAL

Prochaines séances: 11 février, 10 mars.

Inscription 8 jours avant la date au 01 64 01 24 97.

AMICALE SCOLAIRE

<u>Halloween</u> : cette année encore, une cinquantaine de petits diablotins et gentilles sorcières a participé à la journée d'Halloween organisée par l'Amicale Scolaire.

Au programme de ce 31 octobre, confection de cornets, coloriage, jeux de société, sculpture de citrouilles et quête de bonbons dans le village.

La journée s'est terminée par la dégustation de la soupe au potiron et le partage des bonbons récoltés.

Merci aux habitants et commerçants de Choisy d'avoir joué le jeu et à l'année prochaine.

Le marché de Noël

Cette année, l'Amicale Scolaire a organisé son Marché de Noël le samedi 28 novembre. Les visiteurs, nombreux, ont pu déguster tartiflette et marrons chauds qui ont rencontré un grand succès et faire leurs emplettes sur les stands qui proposaient de bons produits.

Le Père Noël a quitté le Pôle Nord pour se rendre à Choisy-en-Brie, malgré un emploi du temps chargé, afin de rencontrer les enfants.

ANIMATION LOISIRS

Liliane ROZEC a quitté cette association après 14 ans de présidence. L'intérim est actuellement assuré par Patrick BUREL, Vice-Président.

FIT FUN

La bourse aux jouets

Elle s'est tenue cette année le 14 novembre mais malheureusement, en raison de l'état d'urgence déclaré par le Gouvernement suite aux attentats de la veille, les organisateurs furent contraints de fermer les portes en fin de matinée.

<u>L'ADMR CHOISY-EN-BRIE</u> a connu en 2015 un surcroît d'activité (+10% par rapport à 2014). C'est une situation nouvelle, d'autant plus marquante que le contexte général est à la baisse du pouvoir d'achat et à la réduction des aides de la CNAV et autres organismes (Retraites, CAF, Mutuelles).

Le développement de l'ADMR tient au fait que l'Aide à Domicile est un besoin fondamental autant pour les familles que pour nos anciens. C'est ainsi que l'ADMR vient d'être sollicitée pour de la garde d'enfants scolarisés le mercredi après-midi.

Les tarifs restent bien inférieurs à ce qui se pratique partout ailleurs et la réduction d'impôts (50%) est un élément à prendre en considération.

Futurs bénévoles, il vous est possible de devenir membre de l'ADMR CHOISY-EN-BRIE moyennant une adhésion annuelle de 5 €. Par cette action, vous marquerez votre intérêt pour l'aide à domicile dans notre secteur rural et vous pourrez participer activement au fonctionnement de l'association. Faites-vous connaître. Futurs salariés, que votre disponibilité soit de 15 heures par mois ou beaucoup plus, l'ADMR de Choisy-en-Brie présente une opportunité d'emploi de proximité et de formation .

Pour contacter l'ADMR CHOISY-EN-BRIE : admrchoisy@gmail.com, tél : 0669797732.

LA FÊTE FORAINE

Après une rencontre entre élus et les représentants des forains, il a été décidé de supprimer la fête foraine de la Pentecôte tout en conservant, bien sûr, la brocante et les courses cyclistes. En effet, la Pentecôte (dont la date est variable) posait problème aux forains qui tournent dans les villages à date fixe. Ainsi la fête du Tillet (3ème week-end de septembre) se verra étoffée. Plus de manèges (7 au total) dont le « Magic surf » animeront la place de l'Église du vendredi après-midi au lundi soir et feront la joie des petits et grands.

RÉFLEXIONS EN MARGE DU 11 NOVEMBRE

L'attentat du 7 janvier 2015, dans les locaux de Charlie Hebdo, précéda de quelques jours la cérémonie des vœux, lors de laquelle le risque d'évènements analogues fut évoqué.

Le défilé du 8 mai, anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, rassembla plus de monde qu'à l'ordinaire, cela surtout par la présence de quelques écoliers avec enseignants et parents. A l'issue du rassemblement, tous entonnèrent la Marseillaise (voir annexe).

Ce chant, martial, peut recevoir tous les qualificatifs, suivant la sensibilité de chacun, mais il s'agit de notre hymne, cela depuis plus de 200 ans et, à ce titre, il convient de l'honorer. Nos racines laïques et républicaines trouvent leurs origines à cette époque.

Le 11 novembre dernier, plus d'enfants encore avec leurs proches pour beaucoup et des professeurs des écoles qui avaient préalablement fait une information donnant un caractère plus fort à cette célébration. Pour cette démarche, il faut remercier tous les participants et souhaiter qu'elle se renouvelle.

Dans les jours qui suivirent, le vendredi 13, une série d'attentats, crimes gratuits sans fondement humain, toucha à nouveau notre pays. Le drapeau de la mairie en berne durant 3 jours, la volée de cloches le lundi midi, les minutes de silence, sont des moments que l'on ne devrait plus avoir à vivre, les devoirs de mémoire et de transmission sont des messages indispensables pour un avenir moins sombre. Les errements d'hier et d'aujourd'hui sont le terreau des futures générations, à chacun d'y veiller.

A l'issue du défilé, après s'être rendus au cimetière et au monument aux morts, tous ceux qui le souhaitaient purent se retrouver à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié avec quelques niflettes.

Une médaille d'honneur du travail fut remise à Nathalie DECOUDIER pour trente années de service dans un magasin de distribution qui, durant ces 3 décennies, changea 3 fois d'enseigne.

P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Un peu de retard est pris sur le calendrier prévisionnel. En effet, la refonte du Code de l'Urbanisme absorbant les nouveaux textes, en adaptant et intégrant d'autres devenus obsolètes, a conduit à modifier l'ensemble des références et numéros d'articles. A quelques semaines près, il était évident que le futur document devait prendre en compte ces dispositions qui ne changeront rien dans le fond du contenu.

Une réunion publique est prévue le samedi 12 mars à 9 h 30 dans la salle polyvalente.

En outre, ce document comprendra une O.A.P (Orientation d'Aménagement Programmée) pour maîtriser la zone d'habitation du Vannetin prévue depuis le PLU précédent, entre le secteur de la Brunotterie et du Montcel.

Ce projet prendra en compte l'extension des réseaux d'assainissement collectif qui devrait pouvoir être programmée en 2016 (dernière tranche à raccorder sur la station d'épuration du bourg).

Le délai de réalisation à prévoir est au minimum 3 ans (consultation du bureau d'études, montage du dossier de demande d'aides, études, délai d'obtention des subventions, appel d'offres d'entreprises, réalisation).

A PROPOS DE L'URBANISME

Dans un souci d'équité entre tous les habitants, **il est rappelé** que les travaux de construction, d'agrandissement, de surélévation, les modifications de façades et de couvertures, la création d'ouvertures, de niveaux supplémentaires et de nouveaux logements dans le bâtiment existant, les clôtures, etc ... **doivent faire l'objet d'une autorisation ou, pour le moins, d'une déclaration.**

Les omissions sont à régulariser pour éviter tout risque de contentieux désagréable pour tous.

PROJET ÉOLIEN

Rien de bien nouveau sinon que :

- La déclaration préalable pour le mât de mesures anémométriques n'ayant pas été validée, a reçu de fait un accord tacite.
- Une seconde démarche d'information qui n'apporte rien de nouveau a été diffusée par l'entreprise devenue R.E.S.
- Peu de personnes se sont manifestées auprès de l'entreprise pour constituer un groupe d'échanges.
- Le Conseil Municipal du 17 septembre 2015 a délibéré sur l'opportunité d'accepter un tel projet sur le territoire. Ce vote à bulletins secrets a révélé : 10 contre. 3 pour et 2 absentions.

LA TNT PASSE A LA HAUTE DÉFINITION (HD)

Cette évolution de la norme de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car, seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Environ 10% des foyers reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €) sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Des aides financières et de proximité seront mises en œuvre pour les personnes les plus fragiles. Pour toute précision : 0970 818 818 (prix d'un appel local).

LES TARIFS COMMUNAUX 2016 (Pour les habitants de la commune)

Aucune augmentation cette année

- <u>SALLE POLYVALENTE</u>: 1 jour = 160 €, week-end = 220 €, lave-vaisselle = 25 €, vaisselle = 120 € (tables et chaises comprises)
- LOCATION SEULE DU MATERIEL COMMUNAL : table rectangulaire = 4 €, chaise = 1.50 €, banc = 3 €
- <u>ASSAINISSEMENT</u>: taxe de raccordement = 2000 € HT, abonnement = 29 € HT, taxe assainissement = 3.50 € HT/m3
- CIMETIERE
 - CAVEAU PROVISOIRE: 1 semaine = gratuit, jour suivant = 12 €/jour
 - CONCESSIONS: 15 ans = 150 €, 30 ans = 250 €, 50 ans = 400 €
 - o COLOMBARIUM: taxe ouverture = 50 €, 10 ans = 400 €, 30 ans = 800 €

COUP DE CHAPEAU

- Pascale LAM QUANG VINH, inscrite au centre équestre Poney Club du Bois Chesnot, a obtenu la médaille de bronze dans la discipline du Poney Games Championnat Club 2 Seniors.
- Lors de la Coupe de France Kyus, qui s'est déroulée le 22 novembre 2015 à Maisons Alfort, Daniel TALFUMIER, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire, est devenu Champion de France de sport Chanbara, en Choken Libre (Sabre long tenu à une main) et termine à la 3ème place en Kodachi (Sabre court).

D'autre part, il participera à la sélection «France» pour le Championnat d'Europe qui se déroulera à Maisons Laffitte en Mai 2016 (renseignements sur le site du club (http://judo-lfg.clubeo.com).

Sincères félicitations à tous les deux.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

Pour les inscriptions à l'école pour la rentrée prochaine, les parents des futurs élèves peuvent prendre rendez-vous dès maintenant par téléphone au 01 64 20 49 07.

En septembre 2016, vont rentrer à l'école les enfants nés en 2013. Lorsque vous viendrez à l'école, accompagné de votre enfant, il vous faudra fournir : un certificat de domiciliation (délivré par la mairie sur présentation d'une facture EDF ...), un certificat d'aptitude à la vie en collectivité (délivré par votre médecin), le livret de famille, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique) ou un document attestant d'une contre-indication.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La déclaration de naissance en ligne

Déclarer facilement la naissance de votre enfant : Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé. Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né.

Comment déclarer la naissance de votre enfant ? Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte Ameli. Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

Déclaration de grossesse en ligne : depuis le 1^{er} septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

Bon à savoir : Pensez à mettre à jour votre carte Vitale, dès réception du courrier de votre CPAM.

Le bilan de santé en 5 questions

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

Pourquoi réaliser un bilan de santé ? Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ? Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

En quoi consiste le bilan de santé ? Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

Comment m'inscrire pour un bilan de santé ? C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département : - Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90 - Meaux - 01 60 09 25 38

Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ? Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

Pour en savoir +, consultez ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

L'Assurance Maladie lance tous les ans une campagne de sensibilisation et invite les personnes fragiles à se faire vacciner gratuitement, notamment les personnes de 65 ans et plus, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité sévère. La campagne a débuté le 12 octobre 2015 et se terminera le 31 janvier 2016.

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1er NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1er janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN (du 1er mars au 31 octobre sauf 1er mai) Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

LES COLLECTES

- Bacs gris: 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes: 1 semaine sur deux (semaine paire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants: 2ème lundi des mois impairs. NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

<u>LE SERVICE ÉTRANGER</u> de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

IMPORTANT: il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL: un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes

